



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 95657

Texte de la question

Mme Laurence Arribagé attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la méconnaissance des élèves français de la déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 de l'Organisation des Nations unies, dont la France est signataire. Alors que l'école est en crise et que le Gouvernement mène une réforme de fond du système éducatif français, il apparaît primordial de s'interroger sur les messages transmis à la jeunesse de notre pays. En effet, la recrudescence des actes d'incivilités, voire de violences, dans les établissements scolaires demeure un phénomène inquiétant et révélateur d'un fossé grandissant entre les jeunes de France et la représentation de l'État et de son autorité. Dans ce contexte, il est devenu essentiel de renforcer les efforts de la mission éducative sur le terrain de la transmission des valeurs et des principes sous-tendant le système démocratique français et établissant les bases du vivre-ensemble. Ainsi, la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, au même titre que la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ou encore que la convention européenne des droits de l'Homme de 1950, édicte les fondamentaux des droits et devoirs des individus au sein d'une même société. Bien que dénué de portée juridique réelle, le texte de Nations unies apparaît comme le document le plus universel au sujet des droits de l'Homme et regroupe nombre le plus important d'États signataires (58). Pour autant, ces deux engagements internationaux ou le texte fondamental de la Révolution française restent trop souvent étrangers aux élèves français et sont peu étudiés en continu. Aussi, elle lui demande quelles mesures pourraient être envisagées pour renforcer la connaissance et la notoriété de textes historiques et contemporains au sujet des droits de l'Homme dans le parcours éducatif des élèves, tout au long de leur scolarité.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Arribagé](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95657

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3925

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)